

Prorogation automatique pour les patients dont l'ALD

Prorogation automatique pour les patients dont l'ALD arrive à échéance

Pendant la durée de l'épidémie, et pour éviter une interruption de droits pour les patients dont l'affection longue durée (ALD) arrive à échéance, une prolongation des dates de fin des ALD actuellement non renouvelées à l'initiative du service médical de l'Assurance Maladie sera effectuée automatiquement.